

**DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES**  
(Direction du marché du carbone)

<b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	
<b>Titre du projet</b>	Extraction et destruction de SACO contenues dans des mousses isolantes ou utilisées comme réfrigérant
<b>Code du projet</b>	SACO002
<b>Période de projet</b>	2015-10-30 au 2016-10-29
<b>Protocole applicable</b>	Protocole 3 - Destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone contenues dans des mousses isolantes ou utilisées en tant que réfrigérant provenant d'appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation

<b>SUJET</b>
Délivrance de crédits compensatoires à la suite de l'analyse du rapport du projet et du rapport de vérification soumis par le promoteur

<b>DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LE PROMOTEUR</b>
<a href="#">Rapport de projet</a> <a href="#">Rapport de vérification externe</a>

<b>DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES</b>
<b>Nombre de crédits compensatoires demandés par le promoteur : 16 645</b>
<b>Nombre de crédits compensatoires octroyés : 16 645</b>
<b>Nombre de crédits compensatoires versés au promoteur : 16 145</b>
<b>Nombre de crédits compensatoires versés dans le compte d'intégrité environnementale : 500</b>
<b>Date de la délivrance : 2017-05-10</b>
<b>Explications :</b>  Tel que prévu à l'article 70.20 du règlement, 3 % des crédits compensatoires octroyés ont été versés dans le compte d'intégrité environnementale du ministère.